

En un coup d'œil



- Le tuteur est un formateur de terrain.
- Il sécurise l'entrée dans le métier sans se substituer au/à la stagiaire.
- Il articule expérience de terrain, référentiel de compétences et analyse de pratiques.
- Il accompagne la progression et contribue à objectiver le développement professionnel du/de la stagiaire.

1

RELATION PROFESSIONNALISANTE

Créer un climat de confiance, cadrer en rendant les attendus lisibles.

2

EXPERTISE PROFESSIONNELLE

Mobiliser et rendre intelligible son expérience pour aider le stagiaire à progresser.

3

REGARD RÉFLEXIF

Analyser, prendre du recul et ajuster pour développer la professionnalité.

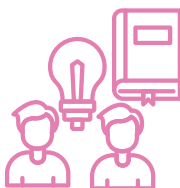
INSTAURER UNE RELATION PROFESSIONNALISANTE AVEC LE/LA STAGIAIRE



Posture du tuteur : un accompagnateur qui sécurise, cadre et explicite la construction de gestes professionnels.

GESTES PROFESSIONNELS DU TUTEUR

- Contractualiser le cadre du tutorat
- Écouter avant de conseiller
- Hiérarchiser les priorités de travail
- Expliciter les attendus et les critères
- Valoriser les progrès observables
- Ajuster l'étayage jusqu'à l'autonomie
- Orienter vers d'autres personnes ressources



POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas juger la personne
- Ne pas faire à la place du/de la stagiaire
- Ne pas multiplier les exigences simultanées
- Ne pas laisser une difficulté professionnelle importante s'installer
- Ne pas confondre bienveillance et absence d'exigence

S'APPUYER SUR SON EXPERTISE PROFESSIONNELLE



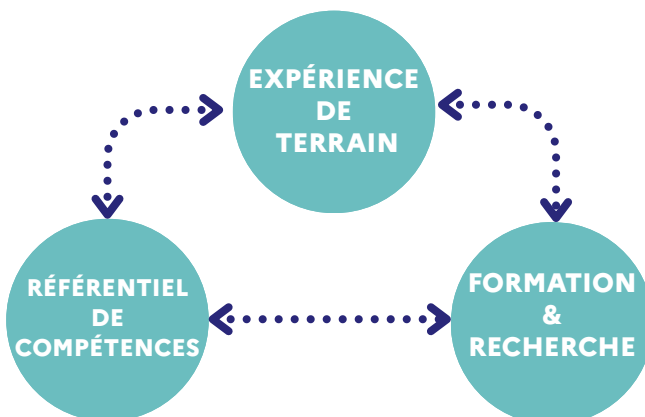
Posture du tuteur : un praticien expert qui rend son expérience professionnelle intelligible.

Le tuteur accepte la mission qui lui est confiée par les corps d'inspection, en lien avec le chef d'établissement dans le second degré. C'est un enseignant expert et expérimenté, reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques, ainsi que pour son engagement dans le système éducatif : " Il fournit un apport conceptuel sur les savoirs d'expérience et un appui à l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience du stage. Il accueille le stagiaire dans sa classe et l'observe dans la sienne ; il aide celui-ci à s'intégrer et à s'impliquer dans le travail d'équipe". (Lettre de préparation de la rentrée 2014 : <https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo21/MENE1411580C.htm>)

Montrer sans imposer.

Expliciter ses choix didactiques et pédagogiques.

Articuler observations et compétences visées.



Mobiliser des ressources institutionnelles et scientifiques.

Se coordonner avec INSPÉ, inspection et équipe pédagogique.

Aider à concevoir, mettre en oeuvre, réguler et évaluer.

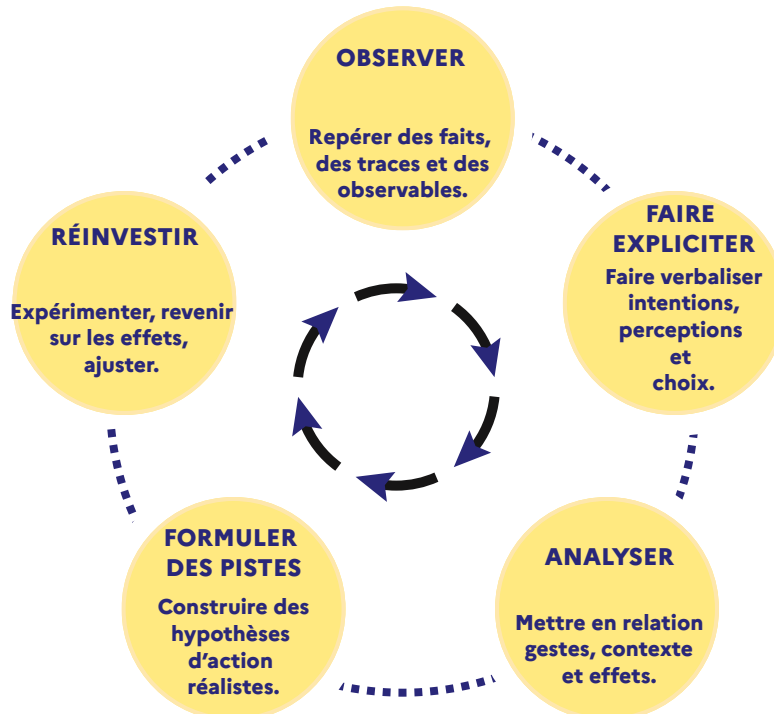


Posture du tuteur : un accompagnateur de l'analyse vers la complexité du métier.

Le tuteur aide le stagiaire à donner du sens aux situations de travail réelles. Il l'accompagne pour articuler intentions, gestes professionnels et effets sur les élèves, en mobilisant des repères du métier et de l'institution. Ce travail réflexif permet au stagiaire d'acquérir une intelligibilité sur des situations de travail dynamiques en interaction avec les élèves, en conciliant les différentes dimensions du prescrit (programmes, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, parcours éducatifs...) et les circonstances particulières liées à la prise en charge d'adolescents.

OBSERVABLES À REPÉRER

- Objectifs d'apprentissages et consignes
- Organisation du temps et de l'espace
- Entrée des élèves dans l'activité
- Étayage, questionnement et feedback
- Accessibilité et différenciation
- Climat de classe et interactions
- Traces des apprentissages et évaluation
- Prise en compte du cadre institutionnel et éthique



QUESTIONS UTILES EN ENTRETIEN

- Quels étaient tes objectifs ?
- Qu'as-tu observé chez les élèves ?
- Qu'est-ce qui t'a surpris ?
- À quel(s) moment(s) as-tu dû réguler ?
- Quels indices te font dire que les élèves ont appris ?
- Quels autres choix pédagogiques étaient possibles ?
- Que veux-tu essayer la prochaine fois ?

POSTURE D'ENTRETIEN

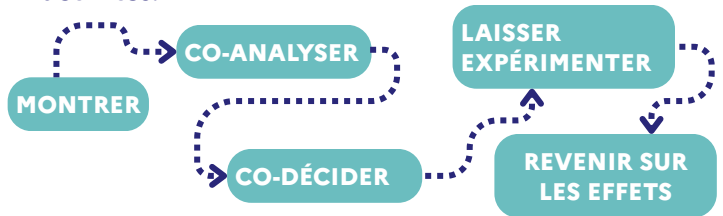
- Partir des faits observés
- Questionner avant de prescrire
- Relier la situation observée au référentiel de compétences
- Hiérarchiser quelques priorités de progrès
- Conclure sur une piste d'action et un observable de suivi

- Sur-interpréter ou psychologiser
- Donner trop de conseils à la fois
- Imposer sa propre manière de faire
- Négliger le contexte



CC14 - DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique.
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités.



Le tuteur n'est pas le seul évaluateur : son rapport doit retracer l'évolution de la pratique du stagiaire. Il met en évidence la dynamique des progrès au regard du référentiel.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Arrêté du 1er juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.
- Arrêté du 12 janvier 2026 : Cadre national des masters enseignement et éducation.
- Arrêté du 16 juin 2026 : Modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public.

- Note de service du 29 juin 2026 — BO n°27 du 2 juillet 2026 : Modalités d'organisation de la formation initiale, de l'évaluation et de la titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public.